



Conseil des affaires générales

Bruxelles, 21 mars 2023

Présidence: Jessika Roswall, ministre suédoise des affaires européennes

La réunion commencera à 9 h 30.

Les ministres examineront le projet de conclusions de la réunion du Conseil européen des 23 et 24 mars 2023.

Le Conseil discutera des relations entre l'UE et le Royaume-Uni. Il sera invité à adopter deux décisions liées au cadre de Windsor, concernant la position à prendre par l'UE au sein du comité mixte et du groupe de travail consultatif conjoint institués par l'accord sur le retrait du Royaume-Uni.

Les ministres se pencheront également sur des questions relatives au Semestre européen.

Dans le cadre du dialogue annuel sur l'État de droit, ils procéderont à une discussion par pays.

Au cours d'un déjeuner de travail, les ministres tiendront un débat informel avec Olha Stefanishyna, vice-Première ministre chargée de l'intégration européenne et euro-atlantique de l'Ukraine, sur les travaux de réforme en Ukraine.

Une conférence de presse aura lieu à l'issue de la session (vers 17 heures).

* * *

[Page consacrée à la session du Conseil des affaires générales, 21 mars](#)

[Conférences de presse et événements publics par transmission vidéo](#)

[Transmission vidéo, téléchargeable en format "diffusion" \(MPEG 4\), et galerie de photos](#)

* * *

¹ La présente note a été élaborée sous la responsabilité du service de presse.

Conseil européen de mars

Le Conseil continuera à préparer la réunion du Conseil européen des 23 et 24 mars 2023 en examinant le projet de conclusions.

Lors de sa prochaine réunion, le Conseil européen se penchera sur la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, dans toutes ses dimensions, et sur le soutien continu de l'UE à l'Ukraine et à sa population.

Les dirigeants de l'UE discuteront également de la compétitivité, du marché unique et de l'économie. Ils débattront de la stratégie à long terme de l'Europe visant à stimuler la compétitivité et la productivité, et de la manière d'adapter la base économique, industrielle et technologique de l'UE aux transitions écologique et numérique. Ils tiendront également un débat stratégique sur la politique commerciale de l'UE et aborderont la réforme du cadre de gouvernance économique de l'UE, ainsi que le Semestre européen 2023.

Le Conseil européen fera également le point sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de ses conclusions sur l'énergie. La présidence et la Commission communiqueront aux dirigeants de l'UE des informations sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la partie "migrations" des conclusions du Conseil européen de février.

[Projet d'ordre du jour annoté](#)

Relations entre l'Union européenne et le Royaume-Uni

Le Conseil sera invité à adopter deux décisions relatives au cadre de Windsor:

- la décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du comité mixte institué par l'accord sur le retrait du Royaume-Uni
- la décision du Conseil relative à la position à prendre, au nom de l'UE, au sein du groupe de travail consultatif conjoint institué par l'accord sur le retrait du Royaume-Uni

Le 27 février 2023, la Commission européenne et le gouvernement du Royaume-Uni sont parvenus à un accord politique de principe sur le cadre de Windsor. Cet accord comprend un ensemble complet de solutions communes visant à résoudre, de manière définitive, les difficultés pratiques auxquels sont confrontés les citoyens et les entreprises en Irlande du Nord, leur apportant ainsi une sécurité et une prévisibilité durables.

Les solutions communes couvrent un large éventail de domaines, avec notamment de nouvelles dispositions concernant les douanes, l'agroalimentaire, les médicaments, la TVA et les accises, et ont également trait à la gouvernance et à la participation des parties prenantes. Les nouvelles dispositions comportent en outre des garanties solides visant à préserver l'intégrité du marché unique de l'UE, auquel l'Irlande du Nord a un accès particulier.

Les solutions recensées dans le cadre de Windsor devraient maintenant être mises en place.

- *Position de l'UE au sein du comité mixte*

Le Comité mixte est institué en vertu de l'article 164, paragraphe 1, de l'accord de retrait. Il est composé de représentants de l'UE et du Royaume-Uni, et il est chargé de superviser la mise en œuvre et l'application de l'accord. Il devrait se réunir avant la fin du mois de mars.

Le projet de décision du Conseil permet à l'UE d'approuver une décision du comité mixte concernant les principaux éléments du train de mesures relatif au cadre de Windsor, ainsi qu'une série de recommandations et de déclarations à faire.

Dans le cadre de l'accord politique de principe sur le cadre de Windsor, le comité mixte devrait adopter une décision ainsi que des modifications ciblées au protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord. Les modifications concernent une référence à des dispositions spécifiques régissant la circulation des marchandises au sein du marché intérieur du Royaume-Uni lorsque les marchandises sont destinées à la consommation finale ou à une utilisation finale en Irlande du Nord (article 6, paragraphe 2), la mise en place du frein de Stormont (article 13, paragraphe 3) et des dispositions détaillées en matière de TVA et d'accises (annexe 3).

Le comité mixte devrait également remplacer sa décision existante relative à la détermination des marchandises ne risquant pas d'être ensuite introduites dans l'UE, en y intégrant des éléments essentiels de l'accord politique de principe à cet égard. En outre, sa décision établira un mécanisme de coordination renforcée visant à permettre à l'UE et au Royaume-Uni d'examiner toute question relative au fonctionnement du protocole dans les domaines de la TVA et de l'accise concernant les marchandises.

La décision, les recommandations et les déclarations constituent conjointement un engagement global à mettre en œuvre les solutions communes.

En vertu de l'article 164 de l'accord de retrait, le comité mixte est l'organe approprié pour adopter ces mesures, étant donné qu'il a la possibilité, pour une période de 4 ans à compter de la fin de la période de transition (c'est-à-dire jusqu'à la fin de 2024), d'adopter les modifications nécessaires pour remédier à des insuffisances ou faire face à des situations imprévues.

- *Position de l'UE au sein du groupe de travail consultatif mixte*

Le groupe de travail consultatif mixte est institué en vertu de l'article 15, paragraphe 1, du protocole sur l'Irlande et l'Irlande du Nord à l'accord de retrait. Il fait office d'enceinte destinée à l'échange d'informations et à la concertation du protocole entre les représentants de l'UE et du Royaume-Uni.

Le projet de décision du Conseil permet à l'UE d'approuver une modification du règlement intérieur du groupe de travail afin de permettre la mise en place de sous-groupes structurés. L'objectif est de mieux faire en sorte que le Royaume-Uni soit en mesure d'exposer, au sein du groupe de travail, sa position sur les actes de l'UE relevant du champ d'application du protocole, notamment sur la base des contributions fournies par les parties prenantes en Irlande du Nord, de façon à ce que celles-ci puissent être prises en considération avant l'adoption de ces actes de l'UE.

- *Propositions législatives*

Le Conseil a également un rôle à jouer dans la mise en place d'autres éléments du cadre de Windsor, notamment l'adoption de trois propositions législatives liées au train de mesures. Ces propositions concernent les mesures sanitaires et phytosanitaires, les médicaments à usage humain et les contingents tarifaires.

Les trois propositions législatives seront soumises à la procédure législative ordinaire. Le Conseil doit encore examiner ces propositions en détail et arrêter sa position sur celles-ci.

[Le cadre de Windsor \(Commission européenne, 27 février 2023\)](#)

[Relations de l'UE avec le Royaume-Uni \(informations générales\)](#)

Semestre européen

Le Conseil se concentrera sur le Semestre européen.

Les ministres examineront un rapport de synthèse relatif aux contributions du Conseil concernant le Semestre européen 2023. Ce rapport, élaboré par la présidence suédoise, présente une synthèse des conclusions du Conseil concernant le paquet d'automne du Semestre européen pour 2023, publié en novembre de l'année passée. Les résultats des débats connexes tenus au sein des différentes formations concernées du Conseil sont également pris en compte dans ce document.

La présidence présentera une feuille de route actualisée pour le Semestre européen 2023, qui expose les principales étapes du cycle du Semestre européen 2023.

Le Conseil devrait également décider de transmettre au Conseil européen un projet de recommandation concernant la politique économique de la zone euro. Le texte sera formellement adopté par le Conseil après son approbation lors de la réunion du Conseil européen.

[Rapport de synthèse sur les contributions du Conseil concernant le Semestre européen 2023](#)

[Semestre européen 2023 - Feuille de route actualisée](#)

[Projet de recommandation du Conseil concernant la politique économique de la zone euro](#)

[Comment le Semestre européen fonctionne-t-il? \(informations générales\)](#)

Dialogue annuel sur l'État de droit

Dans le cadre du dialogue annuel sur l'État de droit, les ministres procéderont à une discussion par pays. L'échange de vues portera essentiellement sur les principales évolutions en Slovaquie, en Finlande, en Belgique, en Bulgarie et en République tchèque.

Il s'agira de la sixième série de discussions par pays après celles qui se sont tenues en novembre 2020, en avril et novembre 2021, ainsi qu'en avril et décembre 2022.

Les discussions portant sur la Slovaquie et la Finlande concluront le premier cycle de dialogue. Le deuxième cycle commencera par des discussions sur la Belgique, la Bulgarie et la République tchèque, suivant l'ordre protocolaire.

Les discussions par pays s'inscrivent dans le cadre de l'engagement pris de renforcer et de mieux structurer son dialogue annuel sur l'État de droit, tout en respectant pleinement les principes d'objectivité, de non-discrimination et d'égalité de traitement de tous les États membres. L'objectif est de procéder à un échange constructif et ouvert d'observations et de bonnes pratiques.

Chacun des cinq États membres sera invité à présenter les principales évolutions survenues au niveau national et les aspects particuliers de son cadre national en matière d'État de droit. Les autres délégations pourront ensuite faire part de leurs observations et partager leurs expériences et leurs bonnes pratiques en ce qui concerne les évolutions qui auront été présentées.

[Rapport 2022 sur l'État de droit \(Commission européenne\)](#)